

**Projet de territoire Suisse: brève consultation – Partie B du PTCH**  
**Prise de position coordonnée pour le territoire d'action "Arc Jurassien"**

Monsieur le président,

Par courrier du 15 février 2012, la Conférence des gouvernements cantonaux a lancé une brève consultation sur le projet de territoire suisse (PTCH), version pour la dernière consultation février / mars 2012.

Dans ce cadre, les gouvernements cantonaux ont été invités à transmettre, d'ici au **lundi 12 mars 2012 par courriel** au secrétariat CdC, leurs éventuels remarques et amendements concrets visant à consolider cette dernière version.

Le canton de Neuchâtel a été chargé de préparer la prise de position coordonnée pour le territoire d'action Arc Jurassien.

Les cantons du Jura, Berne, Bâle-Campagne, Neuchâtel et Vaud ont été associés à cette procédure, de même que l'association arcjurassien.ch et la région française de Franche-Comté. A l'exception de cette dernière, nous avons reçu une réponse de l'ensemble de ces partenaires, ce qui nous permet de vous répondre comme suit.

Nous avons examiné la version provisoire (6.3 Jurabogen, Seite 44), qui, malheureusement, comme le reste, n'existe qu'en langue allemande.

D'une manière générale, les cantons constatent que les remarques formulées à un stade antérieur ont correctement été prises en compte sur ce chapitre en particulier. Aussi, ils approuvent les affirmations et les orientations stratégiques proposées pour ce territoire d'action.

Nous n'avons pas constaté d'erreurs flagrantes, sous réserve des remarques suivantes:

*Strategische Stossrichtungen*

- 2<sup>ème</sup> paragraphe : le développement de technologies de pointe à un niveau international dans un paysage patrimonial ouvert et intact est trop fort. Il y a lieu de remplacer le terme d'intact par préservé. ("einmalig weiten und intakten Landschaft zu ermöglichen).
- Le canton du Jura ne peut accepter la non-mention sur la carte 2 de l'espace transfrontalier partagé entre la région de Porrentruy et l'agglomération de Belfort-Montbéliard. Il demande à ce que cet espace transfrontalier soit mentionné sur la carte avec un arc rouge, au même titre que La Chaux-de-Fonds – Le Locle partage avec la région de Morteau-Pontarlier.

Nous avons pris acte que des améliorations linguistiques seront encore apportées au document ces prochains mois, ainsi que des corrections sur les cartes, ce que nous saluons.

De plus, nous demandons à être brièvement associés à la relecture du document final en français, avant l'approbation.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à cette affaire, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 12 mars 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*  
G. ORY

*La chancelière,*  
S. DESPLAND